

"LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009

RÈGLEMENT TECHNIQUE

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

- La "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2008 est réservée à la voiture DACIA LOGAN 1,6 MPI 90.
- L'utilisation d'une voiture équipée de la climatisation et/ou d'un toit ouvrant et/ou d'une direction à droite est strictement interdite.
- Cette voiture devra être conforme au règlement technique "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009.
- Cette voiture devra obligatoirement être équipée du kit de pièces spécifiques "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009 disponible chez Renault Sport, éventuellement complétées de celles définies en option.
- Tout ce qui n'est pas expressément autorisé par le règlement technique "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009 défini ci-dessous ou dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009 est rigoureusement interdit.
- Le Concurrent/Conducteur est seul responsable de la conformité de sa voiture.
- Le remplacement d'une pièce mécanique usagée devra se faire uniquement par une même pièce d'origine référencée aux pièces de rechange Renault-Dacia ou par une pièce du kit obligatoire référencée chez Renault Sport.
- Toute intervention sur la voiture relative à :
 - la structure
 - la carrosserie
 - la mécanique
 - l'électricité
 - l'équipement

devra se faire suivant les méthodes définies par Renault-Dacia ou par le règlement technique "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009 et par la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009 fournie lors de la réception de la voiture.

- Des additifs au règlement technique et à la notice de montage pourront intervenir en cours de saison, sous forme d'info-tech, permettant de résoudre les différents problèmes techniques qui pourraient apparaître.

ARTICLE 2 KIT PIÈCES OBLIGATOIRES

- Les éléments constitutifs de ce kit, leurs caractéristiques et leur montage sur la voiture doivent rester conformes à ceux décrits dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009.

ARTICLE 3 POINTS PARTICULIERS

RAPPEL IMPORTANT

La voiture devra toujours rester en conformité avec l'annexe J Groupe N, Art. 252.253.254, à l'exception des seuls points particuliers précisés ci-dessous et dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009.

Art.3-1 SÉCURITÉ

La voiture doit être équipée des éléments de sécurité fournis dans le kit de base :

- cage de sécurité, 6 points, fournie par Renault Sport dans le kit de base, à visser sur les platines, qui seront soudées à la caisse comme décrit sur la notice de montage. Aucune autre soudure que celles-ci ne sera réalisée entre la cage elle-même et la caisse.
- harnais 6 points minimum conforme aux spécifications de l'Article 253.6 de l'annexe J FIA.
- filet de protection du pilote : devra être fixé de telle manière qu'en cas de choc le bras du pilote ne puisse sortir de la structure de la carrosserie de la voiture.
- fixations avant du capot et fixations intérieures de la malle : la serrure du capot ainsi que la serrure de la malle, la totalité de leurs commandes ainsi que les crochets de sécurité devront être supprimés.
- coupe circuit électrique général du kit : son fonctionnement et celui de la commande extérieure devront être efficaces durant toute la saison. Un autocollant réglementaire devra indiquer l'emplacement de la tirette.
- siège baquet avec appui-tête incorporé.
- crochet de remorquage avant : il devra être peint en rouge, orange ou jaune.

La voiture doit être équipée également des éléments de sécurité suivant non fournis dans le kit de base :

- crochet de remorquage arrière.
- Rétroviseurs : 1 intérieur et 2 extérieurs (1D + 1G) de Logan

Art. 3-2 **MOTEUR - ENVIRONNEMENT**

- Le moteur doit rester strictement d'origine ainsi que le calage de la distribution.
- Seule la ligne d'échappement fournie dans le kit est autorisée sans aucune modification.
- Seuls les supports moteur fournis dans le kit sont autorisés et leur montage doit être conforme à celui défini dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009.
- **Injection : aucune modification du système d'injection n'est autorisée.**
- **Calculateur électronique : voir article 5**

Art. 3-3 **TRANSMISSION**

- Les rapports de la boîte de vitesse seront ceux de la boîte courte fournie dans le kit (en cas de panne la boîte de vitesse de série sera autorisée en dépannage, sous réserve de l'accord du commissaire technique délégué à la "LOGAN CUP RALLYCROSS").
- Les seules modifications autorisées sont la pose des éléments spécifiques fournis dans le kit et dont le montage doit rester conforme à celui défini dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009.
- La rotule du levier de vitesse doit être renforcée à l'aide de deux bagues et d'un joint thorique fournis dans le kit "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009.

Art. 3-4 **SUSPENSION**

- Seuls les éléments de suspension et de liaison au sol fournis dans le kit "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009 sont autorisés et leur montage sur la voiture doit rester conforme à celui défini dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009.
- Aucune modification ou intervention sur les amortisseurs n'est autorisée et les caractéristiques des éléments de suspension doivent rester conformes aux valeurs définies dans le kit "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009.
- Le carrossage avant et arrière devront être conformes à la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS".
- La barre antiroulis avant ne peut être déconnectée ou déposée.
- Les pièces éventuellement déformées, lors d'un choc ou d'un accident, devront être remplacés.
- Les hauteurs de caisse avant et arrière ne devront pas être inférieures à la fiche d'homologation Gr.N
- Les voies et l'empattement devront rester conformes à la fiche d'homologation Gr.N

Remarque : la position géométrique des ancrages des trains avant et arrière sur la caisse doit rester de série et être correctement repositionnée après un accident ou un choc important.

Art. 3-5 **JANTES**

- Les jantes en aluminium speedline 6 x 15 pouces du kit, fournies par Renault Sport sont obligatoires avec les pneus secs, les jantes en tôle de série sont autorisées avec les pneus terre.

Art. 3-6 **FREINAGE**

- Seuls les éléments de freinage fournis dans le kit et ceux de série définis dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2008 sont autorisés et leur montage sur la voiture doit rester conforme à celui défini dans cette même notice.
- Les plaquettes de freins avant sont libres. Les garnitures des tambours arrière devront rester d'origine. Aucune cale ne sera interposée entre les plaquettes, le piston et l'étrier.
- Le liquide de frein est libre.

Art. 3-7 **CARROSSERIE - CHÂSSIS**

- Toute modification est interdite sur la caisse et les éléments de carrosserie, sauf celles autorisées par ce règlement. Les réparations éventuelles de la caisse seront effectuées par simple redressage ou échange des éléments déformés, suivant la méthode préconisée par RENAULT "Après-vente".
- Le renforcement de la caisse est interdite sauf au niveau des renforts des chapelles d'amortisseurs.
- A aucun moment de l'épreuve (essais libres ou chronométrés, manches et finales) la voiture ne devra peser moins de 1030 kg (mille trente kilogrammes). Aucun lest n'est autorisé pour atteindre ce poids minimum. Elle sera pesée

dans l'état où elle se trouvera à la fin des essais chronométrés, des manches ou des finales (sans pilote et sans adjonction d'eau du réservoir supplémentaire).

- Les éléments de carrosserie doivent rester conformes à l'origine et au même poids
- Appuis supérieurs des suspensions avant : devront être renforcés par les plaques fournies dans le kit et leur montage sur la voiture doit rester conforme à celui défini dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS"
- Le protège carter moteur fourni dans le kit est obligatoire et son montage sur la voiture doit rester conforme à celui défini dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS" .
- Les panneaux intérieurs de portes latérales avant de série seront remplacés par ceux fournis dans le kit et leur montage sur la voiture doit rester conforme à celui défini dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS".
- Les éléments de carrosserie doivent toujours en parfait état. Les pièces éventuellement usées par le frottement des roues doivent être remplacées.
- Le cendrier et l'allume cigare doivent être enlevés.
- Chacune des pédales recevra une coiffe aluminium conforme à la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS"
- Réservoir à essence et circuit de remplissage : le réservoir à essence doit rester strictement de série et il est interdit de mettre à l'intérieur un quelconque matériau ou produit (mousse, etc.) autre que le carburant.
- Lave-glace :
 - le réservoir d'eau de série pourra être remplacé par un autre, de 10 litres maxi, placé à l'intérieur de l'habitacle du côté opposé au pilote, sérieusement bouchonné et fixé, l'arrimage à la caisse devant être prévu pour un récipient plein.
 - la pompe de lave-glace est libre.
 - les gicleurs du lave-glace pourront être remplacés ou doublés par des lances fixées sur le bras de balais.
- Les bavettes fournies dans le kit sont obligatoires et leur montage sur la voiture doit rester conforme à celui défini dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS" 2009. Elles devront demeurer efficaces durant toute la durée de l'épreuve, réparées ou changées si nécessaire.

Art. 3-8 **SYSTÈME ÉLECTRIQUE**

- Le faisceau électrique d'origine doit être conservé.
- La batterie doit rester de série et à son emplacement d'origine. Les cosses doivent être masquées par du caoutchouc pour éviter tout court-circuit. Un renfort de ses fixations est obligatoire, comme défini dans la notice de montage "LOGAN CUP RALLYCROSS"
- **Sont interdits :**
 - les liaisons radio entre la voiture et les stands (dans les deux sens).
 - les installations et exploitations d'une acquisition de données sur la voiture.
 - les systèmes de chronométrage à déclenchement par cellule extérieure sauf transpondeurs obligatoires dans la réglementation rallycross.

Art. 3-9 **PNEUMATIQUES**

- **Seuls les pneumatiques KUMHO suivants pourront être utilisés en fonction du terrain :**

Type	Dimensions	Type de gomme
SEC	185/55 x 15	KU 31-SPT (pneus de série)
TERRE	185/60 x 15	R 800-K70 médium

- **Les types pourront éventuellement être modifiés en cours d'année**
- Le retaillage ou le rabotage des pneus (sec ou terre) est interdit
- A tout moment de l'épreuve, la profondeur des sculptures ne doit pas être inférieure à 1,6 mm, ceci sur au moins 3/4 de la bande de roulement.
- Le nombre de pneumatiques «sec» utilisés, sera limité à 2 pneus par épreuve et 6 à la première épreuve.
- Le nombre de pneumatiques «terre» est libre
- Le panachage pneus «sec» ou «terre» est interdit sur une même voiture, en toutes circonstances.
- L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout autre moyen de chauffe des pneus est interdit.

ARTICLE 4 CALCULATEURS ÉLECTRONIQUES

- Le calculateur 100 ch sera conservé pendant toute la durée de l'épreuve, (en cas de panne, le calculateur de série 90 ch, sera autorisée en dépannage, sous réserve de l'accord du commissaire technique)

ARTICLE 5 CARBURANT

- Pendant toute la durée de l'épreuve, la voiture devra impérativement utiliser du carburant 95 ou 98 ; des prélèvements seront effectués pendant la saison sur certaines épreuves. Aucune essence de compétition ne sera acceptée.

ARTICLE 6 LUBRIFIANTS

- L'utilisation de lubrifiant moteur YACCO Galaxie est recommandée
- L'utilisation de lubrifiant boîte de vitesse BVX 1000 est recommandée
- L'utilisation de liquide de frein YACCO 90 R est recommandée

ARTICLE 7 INTERPRÉTATION ET RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Ce règlement ainsi que la notice de montage du kit et les info-tech à venir, ne sont pas rédigés en termes d'interdiction mais en termes d'autorisation. Il faut donc, à leur lecture, ne pas oublier que tout ce qui n'est pas expressément autorisé est interdit, même si cela n'améliore en rien les performances de la voiture. Des contrôles seront effectués régulièrement afin d'assurer le respect de ce règlement.